

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 mars 2024

**L'an deux mil vingt-quatre
Le vingt-huit mars**

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le

ID : 025-200082758-20240328-2024_03_13-DE



NOTA : Compte-rendu
de cette délibération affiché
le 02/04/2024

Convocation du Conseil du
15/03/2024

Membres en exercice : 18
Membres présents : 14
Ayant pris part au
vote : 17
Ayant donné
procuration : 4

Résultat du vote :
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil Municipal de la commune de TARCENAY-FOUCHERANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale sous la présidence de M. Maxime GROSHENRY, Maire, en session ordinaire.

Etaient présents : M. Maxime GROSHENRY, M. Nicolas DEMOLY, M. Christophe FAIVRE-PIERRET, M. Michel DARTEVEL, Mme Mireille PICARD, Mme Laurence JACQUIER, Mme Isabelle GAINET, Mme Nathalie LAURENT, Mme Bénédicte CHARITE, M. Ghislain VICAIRE, M. David BOILLIN, M. Pierre CLAUSSE, M. Emmanuel LACOMBE, M. David HUMBERT

Absents ayant donné pouvoir : Mme Anne HENRY, excusée, pouvoir à M. Pierre CLAUSSE ; M. Patrice PRETOT, excusé, pouvoir à M. Christophe FAIVRE-PIERRET ; Mme Christina MARCHAND, excusée, pouvoir à Mme Laurence JACQUIER ; Mme Corinne BERTRAND, excusée, pouvoir à Mme Nathalie LAURENT

Absents :

Secrétaire de séance : En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal : M. Christophe FAIVRE-PIERRET a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

DCM : n° 2024-03-13

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET COMMUNAL

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a confié à M. Christophe FAIVRE-PIERRET, 2^{ème} Adjoint, le soin de présenter le Compte Administratif 2023 – budget communal.

Le 2^{ème} Adjoint présente le Compte Administratif 2023, à savoir :

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 992 336.18 €
Recettes : 2 015 213.41 €
Soit un excédent de : 1 022 877.23 €

Section d'Investissement :

Dépenses : 803 223.73 €
Recettes : 440 435.93 €
Soit un déficit de : 362 787.80 €

Le Maire s'étant retiré des débats, le Compte Administratif 2023 – budget communal – est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces propositions.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
Maxime GROSHENRY

